

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2004 ET 2003

68 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

69 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES DE BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

70 BILAN CONSOLIDÉ
71 ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
72 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

73 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
74 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

////////////////////////////////////
Les états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de Banque Laurentienne du Canada. Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre le rendement de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.
////////////////////////////////////

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Banque Laurentienne du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables spécifiées par le surintendant des institutions financières du Canada. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme avec celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de s'assurer de la fidélité et de l'intégrité des données financières. Elle est également responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire cette information. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction d'intégration des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et la mesure de leur impact financier. De plus, les vérificateurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le surintendant des institutions financières du Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* notamment celles portant sur la sécurité des déposants.

Les vérificateurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, vérifient les états financiers consolidés de la Banque et présentent le rapport qui suit.

Les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et le surintendant des institutions financières du Canada rencontrent périodiquement, en présence ou en l'absence de la direction, le comité de vérification pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et de l'analyse par la direction des résultats d'exploitation et de la situation financière qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes et entre apparentés, par l'entremise du comité de vérification et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs externes.

RAYMOND McMANUS

Président et chef de la direction

ROBERT CARDINAL

Premier vice-président exécutif
et chef de la direction financière

Montréal, Canada
Le 7 décembre 2004

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES DE BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Banque Laurentienne du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2004 et 2003, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2004 et 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

ERNST & YOUNG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 7 décembre 2004

BILAN CONSOLIDÉ

AUX 31 OCTOBRE
EN MILLIERS DE DOLLARS

NOTES

2004

2003

ACTIF

Liquidités

Encaisse et montants à recevoir d'autres institutions financières sans intérêt		75 653 \$	100 001 \$
Dépôts à d'autres institutions financières, portant intérêt		252 779	622 923
Chèques et autres effets en transit, montant net	1	-	111 809
		<u>328 432</u>	<u>834 733</u>

Valeurs mobilières

Portefeuille de placement	3 ET 21	2 007 471	2 054 553
Portefeuille de négociation		995 004	1 016 323
		<u>3 002 475</u>	<u>3 070 876</u>

Actifs achetés en vertu d'ententes de revente

Prêts

Personnels	4 ET 5	3 638 991	3 646 070
Hypothécaires résidentiels		5 509 022	5 274 128
Hypothécaires commerciaux		604 085	705 101
Commerciaux et autres		1 542 760	1 571 491
		<u>11 294 858</u>	<u>11 196 790</u>
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(140 042)	(163 177)
		<u>11 154 816</u>	<u>11 033 613</u>

Autres

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		144 830	235 286
Immobilisations	6	94 490	114 479
Montants se rapportant aux instruments financiers dérivés		201 717	92 272
Écarts d'acquisition	7	54 029	54 029
Autres actifs incorporels	7	18 897	1 878
Autres éléments d'actif	8	473 870	418 566
		<u>987 833</u>	<u>916 510</u>
		<u>16 607 476 \$</u>	<u>16 737 768 \$</u>

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Dépôts

Particuliers	9	10 454 368 \$	10 508 592 \$
Entreprises et autres		2 456 672	2 784 357
		<u>12 911 040</u>	<u>13 292 949</u>

Autres

Engagements afférents à des actifs vendus à découvert		1 495 574	969 663
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	21	15 907	173 246
Acceptations		144 830	235 286
Montants se rapportant aux instruments financiers dérivés		189 489	94 692
Autres éléments de passif	10	713 359	656 792
		<u>2 559 159</u>	<u>2 129 679</u>

Débitures subordonnées

Part des actionnaires sans contrôle dans une filiale

Capitaux propres

Actions privilégiées	12	210 000	200 000
Actions ordinaires	12	248 593	246 813
Bénéfices non répartis		428 159	426 500
		<u>886 752</u>	<u>873 313</u>
		<u>16 607 476 \$</u>	<u>16 737 768 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

L. DENIS DESAUTELS, O.C.
Président du conseil

RAYMOND McMANUS
Président et chef de la direction

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 OCTOBRE
EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LES DONNÉES PAR ACTION

	NOTES	2004	2003
Revenu d'intérêt			
Prêts		690 789 \$	870 519 \$
Valeurs mobilières		57 546	76 502
Dépôts à d'autres institutions financières		9 807	11 658
		<u>758 142</u>	<u>958 679</u>
Frais d'intérêt			
Dépôts et autres éléments de passif		455 950	587 711
Débitures subordonnées		27 184	27 742
		<u>483 134</u>	<u>615 453</u>
Revenu net d'intérêt			
Provision pour pertes sur prêts	4	40 000	54 000
		<u>235 008</u>	<u>289 226</u>
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		89 183	101 452
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		30 620	50 858
Activités de courtage		20 223	16 729
Gain sur cession d'actifs	2	13 517	69 946
Revenus tirés de la vente et de la gestion de fonds communs de placement		12 886	10 654
Revenus de régimes enregistrés autogérés		12 241	12 635
Revenus d'assurance		6 061	6 694
Revenus de titrisation	5	4 437	1 048
Autres		9 781	16 704
		<u>198 949</u>	<u>286 720</u>
		<u>433 957</u>	<u>575 946</u>
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages sociaux		182 929	204 944
Frais de locaux et technologie		104 682	128 982
Frais de restructuration	15	-	19 725
Autres		82 108	88 129
		<u>369 719</u>	<u>441 780</u>
Revenu avant impôts sur le revenu et part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale			
		64 238	134 166
Impôts sur le revenu	16	14 551	38 659
Revenu avant part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale			
		49 687	95 507
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale	2	1 916	3 640
Revenu net			
		<u>47 771 \$</u>	<u>91 867 \$</u>
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le revenu y afférents		14 506	13 943
Prime sur le rachat d'actions privilégiées		2 000	-
Revenu net attribuable aux actionnaires ordinaires			
		<u>31 265 \$</u>	<u>77 924 \$</u>
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		23 485	23 416
dilué		23 521	23 457
Revenu net par action ordinaire			
de base	17	1,33 \$	3,33 \$
dilué		1,33 \$	3,32 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 OCTOBRE
EN MILLIERS DE DOLLARS

	NOTES	2004	2003
////////////////////////////////////			
Actions privilégiées	12		
Solde au début de l'exercice		200 000 \$	200 400 \$
Émission au cours de l'exercice		110 000	-
Rachat au cours de l'exercice		(100 000)	(400)
Solde à la fin de l'exercice		<u>210 000</u>	<u>200 000</u>
Actions ordinaires	12		
Solde au début de l'exercice		246 813	246 230
Émissions au cours de l'exercice		1 780	583
Solde à la fin de l'exercice		<u>248 593</u>	<u>246 813</u>
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice		426 500	375 740
Revenu net		47 771	91 867
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts sur le revenu y afférents		(14 506)	(13 943)
Actions ordinaires		(27 248)	(27 164)
Frais d'émission d'actions privilégiées, nets des impôts sur le revenu		(2 358)	-
Prime sur le rachat d'actions privilégiées		(2 000)	-
Solde à la fin de l'exercice		<u>428 159</u>	<u>426 500</u>
Capitaux propres		<u>886 752 \$</u>	<u>873 313 \$</u>

////////////////////////////////////
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 OCTOBRE
EN MILLIERS DE DOLLARS

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Revenu net	47 771 \$	91 867 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets :		
Provision pour pertes sur prêts	40 000	54 000
Gains sur les activités de titrisation	(1 437)	(1 859)
Pertes nettes sur disposition d'immobilisations	408	2 491
Frais de restructuration	-	19 725
Gain sur cession d'actifs (voir note 2)	(13 517)	(69 946)
Gains nets sur disposition de valeurs mobilières détenues aux fins de placement	(13 832)	(22 649)
Impôts futurs	(3 304)	15 425
Amortissements	35 755	43 142
Variation des valeurs mobilières détenues aux fins de négociation	21 319	(50 851)
Variation des intérêts courus à recevoir	11 345	5 423
Variation de l'actif se rapportant aux instruments financiers dérivés	(109 445)	(30 539)
Variation des intérêts courus à payer	(11 085)	53 590
Variation du passif se rapportant aux instruments financiers dérivés	94 797	26 498
Autres, net	123 890	(20 710)
	<u>222 665</u>	<u>115 607</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des dépôts	(381 909)	209 531
Variation des engagements afférents à des actifs vendus à découvert	525 911	108 643
Variation des engagements afférents à des actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	(157 339)	(274 616)
Rachat de débentures subordonnées	(149 723)	-
Émission d'actions privilégiées, nette des frais d'émission	106 588	-
Rachat d'actions privilégiées	(102 000)	(400)
Émissions d'actions ordinaires, nettes des frais d'émission	1 780	583
Rachat d'actions ordinaires d'une filiale	-	(6 637)
Dividendes, y compris les impôts sur le revenu y afférents	(42 514)	(42 816)
	<u>(199 206)</u>	<u>(5 712)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Flux de trésorerie nets résultant de la cession d'actifs (voir note 2)	38 069	165 112
Contrepartie versée lors de la privatisation d'une filiale (voir note 2)	(60 225)	-
Flux de trésorerie nets affectés à l'acquisition d'actifs nets	-	(28 427)
Variation des dépôts à d'autres institutions financières, portant intérêt	370 144	(357 951)
Variation des valeurs mobilières détenues aux fins de placement		
Acquisitions	(28 052 727)	(30 226 364)
Échéances	28 572	186 997
Produit de disposition	28 085 069	30 092 048
Variation des prêts	(338 789)	57 742
Variation des actifs achetés en vertu d'ententes de revente	(251 884)	(12 206)
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires	149 072	39 836
Acquisitions d'immobilisations	(18 017)	(11 229)
Produit de disposition d'immobilisations	2 909	7 658
	<u>(47 807)</u>	<u>(86 784)</u>
Variation des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	(24 348)	23 111
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	211 810	188 699
Effet de l'adoption de la norme Principes comptables généralement reconnus relative aux chèques et autres effets en transit (voir note 1)	(111 809)	-
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	<u>75 653 \$</u>	<u>211 810 \$</u>
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice représentées par :		
Encaisse et montants à recevoir d'autres institutions financières sans intérêt	75 653 \$	100 001 \$
Chèques et autres effets en transit, montant net	-	111 809
	<u>75 653 \$</u>	<u>211 810 \$</u>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts versés au cours de l'exercice	476 965 \$	620 218 \$
Impôts sur le revenu payés au cours de l'exercice	23 373 \$	24 994 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 OCTOBRE 2004 ET 2003 (TOUS LES CHIFFRES DES TABLEAUX SONT EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Banque Laurentienne du Canada (la Banque) ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf spécification contraire du surintendant des institutions financières du Canada, les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables suivies dans l'établissement de ces états financiers consolidés, y compris les traitements comptables prescrits par le surintendant, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes aux PCGR.

La préparation des états financiers consolidés, selon les PCGR, exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses, concernant principalement l'évaluation d'éléments, qui ont un effet sur les montants présentés aux états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Principes comptables généralement reconnus

En juillet 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 1100 intitulé «Principes comptables généralement reconnus». Ce chapitre établit des normes pour la communication d'une information financière en conformité avec les PCGR et indique quelles sont les sources à consulter lors du choix des conventions comptables à employer ou de la détermination des informations à fournir, dans les cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR. L'adoption initiale de ce nouveau chapitre, appliqué de façon prospective le 1^{er} novembre 2003, n'a pas eu de répercussion importante sur les états financiers consolidés de la Banque, à l'exception de ce qui est mentionné ci-après.

Le 1^{er} août 2004, la Banque a modifié, également de façon prospective, la présentation aux états financiers de certains montants à recevoir qui, historiquement, étaient comptabilisés sur la base de leur valeur nette dans les chèques et autres effets en transit, conformément aux pratiques de l'industrie. Certaines composantes sont maintenant comptabilisées, selon leur nature, sur la base de leur valeur brute dans les montants à recevoir d'autres institutions financières sans intérêt et les dépôts Entreprises et autres, alors que d'autres composantes continuent d'être présentées sur la base de leur valeur nette dans les autres actifs et passifs.

De plus, selon les nouvelles règles, les achats et ventes d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres de la Banque par des entités du groupe sont maintenant comptabilisés en diminution des instruments d'emprunt ou de capitaux propres correspondants. Auparavant, ces titres étaient présentés à la valeur marchande dans les portefeuilles de négociation.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations intersociétés.

Lorsque la Banque contrôle effectivement une filiale mais n'en détient pas toutes les actions ordinaires et privilégiées, la part des actionnaires sans contrôle dans la valeur comptable nette de la filiale est présentée séparément des capitaux propres au bilan consolidé de la Banque. La part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de la filiale est présentée déduction faite des impôts sur le revenu, à titre d'élément distinct à l'état consolidé des résultats.

Les états financiers consolidés comprennent une participation dans une coentreprise qui est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. En vertu de cette méthode, la Banque consolide sa quote-part de chacun des actifs, des passifs, des revenus et des frais.

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et les quasi-espèces représentées par l'encaisse et les montants à recevoir d'autres institutions financières sans intérêt. En 2003, les espèces et quasi-espèces incluaient également les chèques et autres effets en transit.

Valeurs mobilières

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières initialement acquises dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que les conditions de marché rendent d'autres placements plus attrayants sont incluses dans le portefeuille de placement. Les valeurs mobilières à échéance fixe sont comptabilisées au coût non amorti. Les autres valeurs mobilières sont comptabilisées au coût. Les gains et les pertes sur cession de valeurs mobilières, déterminés selon la méthode du coût moyen, ainsi que les dépréciations nécessaires pour

refléter les baisses de valeur durables sont comptabilisés dans les autres revenus. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières acquises en vue de leur revente à court terme sont incluses dans le portefeuille de négociation et sont comptabilisées à leur juste valeur estimative. Les engagements afférents à des actifs vendus à découvert sont comptabilisés à titre de passif et inscrits à leur valeur marchande courante estimative. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont comptabilisés dans les autres revenus. Le revenu d'intérêt gagné ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt.

Actifs achetés en vertu d'ententes de revente et engagements afférents à des actifs vendus en vertu d'ententes de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre d'ententes de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu d'ententes de rachat à des prix et des dates prédéterminés. Ces ententes sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les ententes de revente et les intérêts encourus sur les ententes de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

Prêts

Les prêts sont présentés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné.

Les prêts sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. S'ils ne le sont pas déjà, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en retard de 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement. Après 180 jours de retard, tous les prêts sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par un gouvernement du Canada (provincial ou fédéral) ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme douteux après un retard de 365 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et les valeurs comptables de ces prêts sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt et/ou par la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont appliqués à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et que, de l'avis de la direction de la Banque, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut revenir au statut régulier que si les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les commissions et honoraires de montage relatifs aux prêts, incluant les charges de restructuration et de renégociation, sont généralement imputés au revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts.

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais de vente. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est constaté au poste Provision pour pertes sur prêts. Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées antérieurement, est constatée à l'état consolidé des résultats au poste Autres revenus. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cadre normal de l'exploitation. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et sa juste valeur est constaté à l'état des résultats au poste Provision pour pertes sur prêts.

Provisions cumulatives pour pertes

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés suffisants pour absorber toutes les pertes probables de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées par le montant imputé à la provision pour pertes dans les résultats et réduites par les radiations déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on pourra effectuer le recouvrement d'autres sommes.

Provisions spécifiques sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies prêt par prêt pour toutes les créances douteuses identifiées lors de la révision périodique des portefeuilles de prêts commerciaux et hypothécaires. Ces provisions sont estimées en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties ou les prix du marché observables pour les prêts sont utilisés. Pour les prêts personnels douteux, autres que les soldes de cartes de crédit et les prêts à l'investissement,

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

une provision est établie en fonction de l'expérience de radiation des dernières années lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours et généralement, ces prêts sont entièrement radiés lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie ; cependant, les soldes sont entièrement radiés lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours. Pour les prêts à l'investissement douteux, une provision spécifique est établie prêt par prêt lors de la révision périodique du portefeuille, généralement en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts.

Provisions générales sur prêts

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes potentielles imputables à la détérioration de la qualité du crédit et se rapporte aux prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

Une provision générale attribuée, estimée à partir du profil de pertes historiques des dix dernières années et d'un facteur de référence au cycle économique, et ajustée pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit, est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette méthode permet d'attribuer spécifiquement la provision générale aux groupes de prêts identifiés.

La provision générale non attribuée reflète l'estimation des pertes potentielles du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions spécifiques et par la provision générale attribuée. Cette estimation tient compte des conditions économiques et des conditions du marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

Titrisation de prêts

En vertu de programmes de titrisation, la Banque cède des blocs de prêts hypothécaires à des structures d'accueil, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. La titrisation de prêts hypothécaires fait partie des stratégies de gestion des liquidités et de gestion du capital de la Banque. Ces cessions sont comptabilisées comme ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs.

À ce moment, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge dans la vente, et inscrit le gain ou la perte réalisé à la vente au poste Autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, une ou plusieurs tranches de titres subordonnés, des droits de gestion et des intérêts excédentaires. Le gain ou la perte réalisé sur la vente dépend en partie de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés, en vertu de leur juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur est basée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés – pertes sur créances, taux de remboursement par anticipation, courbe des taux d'intérêt et taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les comptes de réserve associés à ces opérations sont initialement comptabilisés au coût et présentés dans les autres éléments d'actif. Ils sont ensuite réévalués afin d'identifier les baisses de valeur durables.

Pour certaines opérations, la Banque conserve les droits, jusqu'à l'échéance des titres hypothécaires, à une marge d'intérêt excédentaire initialement comptabilisée au coût et présentée dans les autres éléments d'actif. Cette marge, qui entre dans la détermination du gain ou de la perte à la date de cession, correspond à l'excédent de l'intérêt perçu des débiteurs hypothécaires sur l'intérêt versé aux détenteurs de titres. À mesure que sont perçus les versements hypothécaires, cette marge diminue et le rendement dégagé est imputé au revenu d'intérêt. Toute moins-value durable, le cas échéant, est immédiatement imputée aux résultats.

Les tranches conservées de titres subordonnés sont également comptabilisées au coût et sont présentées avec les valeurs mobilières du portefeuille de placement.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats sur la durée des prêts cédés.

De plus, dans certaines opérations de titrisation, la Banque garantit le rendement et le remboursement du capital à l'échéance aux détenteurs de titres. Cette obligation est initialement comptabilisée à la juste valeur et réévaluée périodiquement, les variations de la juste valeur étant imputées aux résultats.

Les transactions réalisées avant le 1^{er} juin 2001 sont comptabilisées selon les directives de l'abrégié des délibérations CPN-9 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, « Cessions de créances », et n'ont fait l'objet d'aucun retraitement. Les gains relatifs aux opérations réalisées selon les anciennes normes sont amortis par imputation aux résultats lorsque les risques et les avantages importants relatifs à la propriété ont été transférés et qu'il n'y a plus de recours possible contre la Banque à l'égard de la contrepartie tirée de la vente. Toute perte résultant d'une vente, le cas échéant, a été constatée immédiatement.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par des clients de la Banque à des tiers et garantis par la Banque. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif au bilan consolidé. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un élément d'actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées sous la rubrique Autres revenus à l'état consolidé des résultats.

Immobilisations

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	MÉTHODES	TAUX
Locaux	Solde dégressif	5 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	10% à 30 %

Les gains et pertes résultant de la cession d'immobilisations sont inscrits à la rubrique Autres revenus.

Charges reportées

Les frais directement rattachés à l'ouverture de nouvelles succursales sont généralement capitalisés au cours de la période de pré-exploitation. De l'avis de la Banque, la période de pré-exploitation s'étend à la période de six mois suivant l'ouverture des succursales. Les revenus rattachés à ces succursales, pendant cette même période, sont déduits des frais reportés. Le montant net des dépenses reportées est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de cinq ans.

Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Les écarts d'acquisition sont soumis, au moins annuellement, à un test de dépréciation basé sur leurs justes valeurs. Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation potentielle est identifiée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable ne pourrait être réalisée. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont ramenés à leur valeur recouvrable nette.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est imputée aux résultats des périodes au cours desquelles les baisses de valeur se produisent.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La Banque offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Un de ces régimes offre également un volet à cotisations déterminées. Les cotisations sont effectuées par la Banque et les participants des régimes.

Pour les régimes à prestations déterminées, une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite est basée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. De même, cette méthode est utilisée pour calculer le rendement prévu des actifs des régimes. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, des coûts des services passés et des gains ou pertes actuariels, e) des gains ou pertes découlant d'événements spéciaux, et f) la variation de la provision pour moins-value.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10% de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché, selon le plus élevé des deux montants. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes couverts, qui variait de 9 à 11 ans en 2004 selon les régimes (de 9 à 12 ans en 2003).

Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications des régimes à prestations déterminées est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés couverts par les régimes à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application de la norme sur les avantages sociaux futurs, depuis le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes couverts au moment de l'application de la norme, variant de 10 à 16 ans.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Pour le volet à cotisations déterminées, le coût constaté correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

Autres régimes

La Banque offre à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient de certains avantages d'assurance santé et d'assurance vie. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application de la norme, depuis le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui est de 13 ans.

Instruments financiers dérivés

Le 1^{er} novembre 2003, la Banque a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13 de l'ICCA (NOC-13), intitulée « Relations de couverture » ainsi que l'abrégié des délibérations du comité sur les problèmes nouveaux n° 128 (CPN-128) intitulé « Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture ». Cette note d'orientation établit certaines conditions d'admissibilité à l'utilisation de la comptabilité de couverture, lesquelles sont plus rigoureuses que les normes précédentes.

Les produits dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et des devises et, à l'occasion, dans les activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Les produits dérivés utilisés afin de gérer les risques de la Banque à l'égard des taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, le revenu ou les frais d'intérêt liés à ces instruments dérivés sont comptabilisés et inclus dans le revenu d'intérêt ou les frais d'intérêt dans l'état consolidé des résultats.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque produit dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Si tel est le cas, la relation de couverture est désignée comme couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, et la documentation est constituée pour préciser, entre autres, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Le produit dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser comme prévu la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement revue mensuellement au moyen de modèles de régression statistiques.

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. Lorsqu'un produit dérivé s'avère efficace pour la couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, la juste valeur du produit dérivé est constatée dans les autres éléments d'actif ou de passif à leur montant brut, et le gain ou la perte lié à ce produit dérivé est reporté.

S'il s'avère que le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou s'il est vendu ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et ce, sur une base prospective. Le gain ou la perte reporté est inscrit au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée au moment de la vente de l'élément couvert ou de sa liquidation avant l'échéance prévue. À ce moment, le gain ou la perte reporté est inscrit à la rubrique Autres revenus.

Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont inscrits à leur juste valeur brute dans les autres éléments d'actif ou de passif, toute variation de cette juste valeur étant constatée à la rubrique Autres revenus. Il est toujours possible de désigner ces produits dérivés à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la désignation, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan consolidé sera amortie par imputation aux autres revenus sur la durée résiduelle du produit dérivé.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés à la rubrique Autres revenus. Les gains et les pertes non réalisés sont inscrits à leur montant brut dans les autres éléments d'actif ou de passif.

Les justes valeurs sont déterminées au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité.

Les dépôts de garantie obligatoires sont également inclus dans les autres éléments d'actif.

Auparavant, selon les anciennes normes, les portefeuilles de produits dérivés étaient également inscrits au cours du marché lorsqu'ils étaient utilisés dans le cadre des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés étaient inclus dans la rubrique Autres revenus. Lorsque les produits dérivés servaient à gérer les propres risques de la Banque, les revenus et les charges étaient constatés sur la durée de l'opération au revenu net d'intérêt, et les gains et pertes réalisés étaient généralement reportés et amortis au revenu net d'intérêt sur la durée de l'élément couvert.

L'application initiale de ces directives, au 1^{er} novembre 2003, a eu pour effet d'augmenter les autres éléments d'actif et les gains reportés de 108 810 000 \$, dont 19 087 000 \$ étaient liés à des produits dérivés toujours admissibles à la comptabilité de couverture. De plus, les autres éléments de passif et les pertes reportées ont été augmentés de 102 553 000 \$, dont 4 434 000 \$ étaient liés à des produits dérivés toujours admissibles à la comptabilité de couverture. Ces ajustements visaient à refléter au bilan les justes valeurs des instruments dérivés qui jusque-là, étaient reportées. Selon les règles de transition de la nouvelle norme, les pertes reportées nettes liées aux instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'était plus appropriée s'élevaient à 8 396 000 \$ au 1^{er} novembre 2003. Ces pertes reportées nettes sont constatées aux résultats sur la durée résiduelle des éléments de couverture.

Contrats de dépôt indexés sur actions

Le 1^{er} novembre 2003, la Banque a adopté la NOC-17 de l'ICCA intitulée « Contrats de dépôts indexés sur actions ». Cette note d'orientation vise certaines obligations de dépôt, comme les CPG indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers. Ces obligations de dépôt peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. En vertu de la NOC-17, les obligations relatives à ces dépôts sont comptabilisées à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées aux autres revenus. L'adoption de la NOC-17 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Impôts sur le revenu

La Banque utilise la méthode du passif fiscal et comptabilise au poste Autres éléments d'actif, les actifs d'impôts futurs résultant de pertes fiscales et d'écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Revenu net par action ordinaire

La Banque calcule le revenu net de base par action ordinaire en divisant le revenu net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le revenu y afférents, ainsi que les primes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le revenu net dilué par action ordinaire est calculé en supposant que le produit reçu de l'exercice d'options, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à leur cours moyen pendant l'exercice.

Rémunération à base d'actions

La Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions aux employés. La juste valeur des nouvelles attributions d'options d'achat d'actions, depuis le 1^{er} novembre 2002, est portée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits sont acquis. La valeur des options attribuées est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en utilisant les meilleures estimations de la direction. Pour les attributions antérieures au 1^{er} novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes, selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont octroyées aux employés et toute contrepartie versée par les employés à l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions ordinaire.

La juste valeur des droits à la plus-value des actions (DPVA) réglés en espèces, correspondant à l'excédent du cours de l'action sur le prix d'exercice, est portée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits sont acquis.

Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus liés à ces biens sont inscrits à la rubrique Autres revenus à mesure que les services sont rendus.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus.

Modifications de conventions comptables à venir

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En septembre 2004, l'ICCA a publié la version révisée de la NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables ». La NOC-15 fournit des directives sur l'application des principes de consolidation à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. En vertu de cette nouvelle norme, la Banque doit consolider ces entités si, elle en est le principal bénéficiaire, c'est-à-dire si, en raison de ses investissements ou de ses liens avec ces dernières, elle risque de subir la majorité de leurs pertes prévues ou a la possibilité de bénéficier de la majorité de leurs rendements résiduels prévus. Lorsque la Banque détient un droit variable significatif dans une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) qu'elle n'a pas consolidée, certaines informations portant sur la nature, l'objet, la taille et les activités de l'EDDV doivent également être fournies. La NOC-15

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

entrera en vigueur pour toutes les périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2004 de façon rétroactive sans redressement des chiffres des exercices antérieurs. La Banque termine actuellement son analyse des entités sujettes à la norme. Sous réserve de la confirmation de certaines interprétations, l'éventuelle consolidation de ces entités au 1^{er} novembre 2004 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les capitaux propres et le revenu net.

Conduits de titrisation

La Banque titrise ses propres actifs par l'intermédiaire de conduits de titrisation à vendeur exclusif et de conduits de titrisation à vendeur multiple. Selon son évaluation, la Banque pourrait consolider les opérations de certains de ces conduits à vendeur exclusif.

Fonds communs de placement

Par l'entremise de sa participation dans la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., la Banque est le promoteur de plusieurs fonds communs de placement qui sont des EDDV. La Banque perçoit des honoraires, essentiellement basés sur la valeur de l'actif sous gestion, relativement à la gestion et l'administration de ces fonds. La Banque n'accorde aucune garantie à l'égard de ces fonds. Dans certaines circonstances, notamment pour certains fonds où la Banque détient également des unités relatives aux investissements dans le capital initial, il se peut que certains fonds doivent être consolidés.

Autres entités

La Banque agit également comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles, ce pour quoi elle perçoit des honoraires. Selon son évaluation, l'application de la NOC-15 ne devrait pas avoir d'incidence pour la Banque, puisqu'elle n'est pas le principal bénéficiaire de ces entités.

Présentation du passif et des capitaux propres

En janvier 2004, l'ICCA a publié des révisions au chapitre 3860 intitulé « Instruments financiers – information à fournir et présentation », en vue d'exiger que les obligations pouvant être réglées, au gré de l'émetteur, au moyen d'un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres, soient présentées comme des passifs. Les recommandations révisées s'appliquent de façon rétroactive, avec retraitement des montants correspondants.

L'application de cette norme révisée, en date du 1^{er} novembre 2004, n'aura pas d'incidence sur le passif et les capitaux propres de la Banque puisque les titres émis par la Banque, en date du 1^{er} novembre 2004, répondent aux exigences de présentation à titre de capitaux propres.

Par contre, la norme révisée entraînera certains reclassements des chiffres comparatifs de l'exercice terminé le 31 octobre 2004 relativement aux actions privilégiées de Séries 7 et 8 ayant été rachetées en juin 2004.

2. ACQUISITIONS ET CESSIONS

Privatisation de B2B Trust

À la suite de l'approbation des actionnaires de B2B Trust, lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires, B2B Trust et une filiale en propriété exclusive de la Banque ont fusionné le 8 juin 2004. Dans le cadre de cette fusion, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust dont elle n'était pas propriétaire. Le prix d'acquisition de la participation additionnelle de 22,7 % (25,2 % en tenant compte de l'exercice des options émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de B2B Trust) s'établissait à 60 225 000 \$ et a été payé en espèces. L'acquisition de la part des actionnaires minoritaires de B2B Trust a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Cette opération a donné lieu à une augmentation de 18 278 000 \$ des autres actifs incorporels ; à un ajustement net créditeur de 2 813 000 \$ afin de refléter la juste valeur des instruments financiers acquis ; à la constatation d'un passif d'impôts futurs de 5 413 000 \$ ainsi qu'à une diminution de 50 173 000 \$ de la part des actionnaires sans contrôle dans une filiale. L'actif incorporel consiste en des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des relations avec les clients en découlant. Cet actif est amorti sur une période de 15 ans.

Le 3 juin 2003, B2B Trust a amorcé une offre publique de rachat qui prévoyait l'intention de B2B Trust de procéder à l'achat d'actions ordinaires jusqu'à concurrence de 1 240 000 actions, soit approximativement 5 % de ses 24 844 355 actions ordinaires émises et en circulation au 30 avril 2003. La Banque a annoncé qu'elle n'entendait pas présenter aucune de ses actions ordinaires en vertu de l'offre. En 2003, B2B Trust a racheté 964 500 actions ordinaires pour une contrepartie de 6 637 000 \$ et, conséquemment, la Banque a augmenté sa participation dans sa filiale de 74,3 % à 77,3 %. Il n'y a eu aucun rachat au cours de l'exercice 2004.

Cession de succursales à la Banque Toronto-Dominion

Le 31 octobre 2003, la Banque a conclu une entente visant la vente à la Banque Toronto-Dominion de 57 succursales situées en Ontario et dans l'Ouest canadien. Le prix de vente, payable en espèces, correspondait à la valeur comptable, au 31 octobre 2003, des prêts et autres actifs vendus, moins les dépôts et autres passifs pris en charge, plus une prime de 112 400 000 \$. Un versement préliminaire, basé sur le volume au 30 septembre 2003 des actifs nets destinés à la vente, était payable le 31 octobre 2003. L'ensemble de ces activités a été affecté au secteur Services financiers aux particuliers.

Valeur nette des actifs cédés :

////////////////////////////////////	
Actifs identifiables cédés	
Encaisse	8 969 \$
Prêts	1 965 219
Autres éléments d'actif	9 778
Passifs transférés	
Chèques et autres effets en transit, montant net	32 273
Dépôts	1 884 856
Autres éléments de passif	53 277
Valeur nette des actifs cédés	<u>13 560</u>
Excédent du prix de vente sur la valeur nette des actifs cédés (prime)	112 400
Prix de vente	<u>125 960 \$</u>

Composition :

Versement préliminaire, reçu au comptant	156 521 \$
Ajustement à payer, lié à la baisse du volume cédé	(30 561) \$
////////////////////////////////////	

Détermination du gain sur cession :

////////////////////////////////////	
Excédent du prix de vente sur la valeur nette des actifs cédés (prime)	112 400 \$
Frais associés à la transaction (voir ci-après)	42 454
Gain sur cession constaté en 2003 (54 946 000 \$ net des impôts)	69 946
Ajustement des frais associés à la transaction en 2004	3 523
Gain sur cession ajusté	<u>73 469 \$</u>
////////////////////////////////////	

Les frais associés à la transaction s'élevant initialement à 42 454 000 \$ incluaient des radiations d'immobilisations et de frais différés de 15 958 000 \$, des pertes sur éléments de couverture liés à la gestion du risque de taux d'intérêt s'élevant à 14 713 000 \$, et des frais liés au transfert des activités et autres frais pour un montant de 11 783 000 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2004, les frais utilisés s'élevaient à 4 644 000 \$. À la suite de la finalisation de la conversion des systèmes, les provisions ont été réduites de 2 786 000 \$, afin de refléter le niveau de coût inférieur à ce qui avait été initialement estimé. De plus, au cours de l'exercice, une provision pour pertes sur prêts liée aux succursales de l'Ontario et de l'Ouest canadien, initialement constituée le 31 octobre 2003, a été réduite de 737 000 \$, étant donné que les recouvrements ont été meilleurs qu'anticipé.

Cession des activités de traitement d'opérations par carte de débit et de crédit

Le 9 juillet 2004, la Banque a conclu une entente visant la vente de ses activités de traitement d'opérations par carte de débit et de crédit. Le prix de vente, payé en espèces, s'est élevé à 3 900 000 \$, pour un gain d'environ 3 631 000 \$ (3 042 000 \$ net des impôts), déduction faite des frais associés à la transaction. Des immobilisations, d'un montant de 244 000 \$, déduction faite de l'amortissement cumulé, ont été cédées dans le cadre de cette transaction. Ces activités étaient présentées dans le secteur d'activité Autres. Le gain résultant de la cession a été attribué aux secteurs Services financiers aux particuliers et Autres secteurs, pour 300 000 \$ et 3 331 000 \$ respectivement.

Cession de certains droits de gestion de fonds communs de placement

Le 8 juillet 2004, la Banque a complété la cession de certains droits de gestion de fonds communs de placement en Ontario et dans l'Ouest canadien. Le prix de vente, payé en espèces, s'est élevé à 1 953 000 \$, pour un gain de 1 928 000 \$ (1 605 000 \$ net des impôts), déduction faite des frais associés à la transaction. Ces activités étaient incluses dans le secteur Services financiers aux particuliers. Le gain a été attribué aux secteurs Services financiers aux particuliers et Autres secteurs, pour 900 000 \$ et 1 028 000 \$ respectivement.

Cession d'un portefeuille de prêts sur cartes de crédit

Le 2 février 2004, la Banque a vendu son portefeuille de prêts sur cartes de crédit de l'Ontario et de l'Ouest canadien ainsi que les droits contractuels y afférents, évalués à 27 891 000 \$. Le prix de vente, payé en espèces le 2 février 2004, s'est élevé à 32 216 000 \$, pour un gain de 4 435 000 \$ (3 794 000 \$ net des impôts), déduction faite des frais associés à la transaction et des frais de conversion applicables. Ces actifs étaient inclus dans le secteur Services financiers aux particuliers. Le gain résultant de la cession a été attribué aux secteurs Services financiers aux particuliers et Autres secteurs, pour 2 400 000 \$ et 2 035 000 \$ respectivement.

Acquisition de prêts de Services Financiers Canadian Tire

Le 24 décembre 2002, B2B Trust, filiale de la Banque, a réalisé l'acquisition de lignes de crédit à la consommation de marque privée de Services Financiers Canadian Tire appartenant à une autre institution financière pour un montant de 28 427 000 \$, réglé en espèces.

3. VALEURS MOBILIÈRES

A_ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

	2004					2003		
	MOINS DE UN AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE PRÉCISE	TOTAL	RENDEMENT	TOTAL	RENDEMENT
Portefeuille de placement								
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	1 136 863 \$	488 326 \$	13 609 \$	- \$	1 638 798 \$	2,6 %	1 317 714 \$	3,1 %
par des provinces	122 973	30 537	82	-	153 592	2,4	392 641	3,0
Autres titres d'emprunt	15 256	70 583	46 375	-	132 214	5,1	209 495	5,2
Actions privilégiées	-	-	-	41 837	41 837	1,3	52 785	2,1
Actions ordinaires et autres	-	-	-	37 288	37 288	0,7	44 688	1,4
Titres hypothécaires	-	3 742	-	-	3 742	5,0	37 230	8,2
	1 275 092 \$	593 188 \$	60 066 \$	79 125 \$	2 007 471 \$	2,7 %	2 054 553 \$	3,3 %
Portefeuille de négociation								
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	14 415 \$	101 790 \$	79 366 \$	- \$	195 571 \$		179 975 \$	
par des provinces	96 674	193 606	219 778	-	510 058		599 864	
par des corps municipaux	9 412	9 920	15 528	-	34 860		33 323	
Autres titres d'emprunt	39 416	60 448	60 741	-	160 605		155 233	
Actions ordinaires et autres	-	-	-	32 169	32 169		9 460	
Titres hypothécaires	35	53 995	7 711	-	61 741		38 468	
	159 952 \$	419 759 \$	383 124 \$	32 169 \$	995 004 \$		1 016 323 \$	
	1 435 044 \$	1 012 947 \$	443 190 \$	111 294 \$	3 002 475 \$		3 070 876 \$	

La classification ci-dessus est établie d'après l'échéance contractuelle des titres.

Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

B_PORTEFEUILLE DE PLACEMENT – GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS

	2004				2003			
	VALEUR COMPTABLE	GAINS BRUTS NON RÉALISÉS	PERTES BRUTES NON RÉALISÉES	JUSTE VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR COMPTABLE	GAINS BRUTS NON RÉALISÉS	PERTES BRUTES NON RÉALISÉES	JUSTE VALEUR ESTIMATIVE
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	1 638 798 \$	376 \$	2 463 \$	1 636 711 \$	1 317 714 \$	142 \$	4 442 \$	1 313 414 \$
par des provinces	153 592	47	225	153 414	392 641	42	206	392 477
Autres titres d'emprunt	132 214	3 182	859	134 537	209 495	2 480	2 580	209 395
Actions privilégiées	41 837	560	246	42 151	52 785	574	900	52 459
Actions ordinaires et autres	37 288	514	6 049	31 753	44 688	191	9 413	35 466
Titres hypothécaires	3 742	72	-	3 814	37 230	1 184	-	38 414
	2 007 471 \$	4 751 \$	9 842 \$	2 002 380 \$	2 054 553 \$	4 613 \$	17 541 \$	2 041 625 \$

4. PRÊTS

A_PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2004				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	3 638 991 \$	18 103 \$	10 059 \$	23 795 \$	33 854 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 509 022	13 199	3 935	5 832	9 767
Prêts hypothécaires commerciaux	604 085	15 482	6 064	3 625	9 689
Prêts commerciaux et autres	1 542 760	80 213	54 734	23 063	77 797
Provision générale non attribuée	-	-	-	8 935	8 935
	11 294 858 \$	126 997 \$	74 792 \$	65 250 \$	140 042 \$

2003

	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	3 646 070 \$	19 594 \$	9 311 \$	19 715 \$	29 026 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 274 128	13 991	3 741	5 611	9 352
Prêts hypothécaires commerciaux	705 101	13 030	6 048	7 561	13 609
Prêts commerciaux et autres	1 571 491	138 571	66 827	20 167	86 994
Provision générale non attribuée	-	-	-	24 196	24 196
	11 196 790 \$	185 186 \$	85 927 \$	77 250 \$	163 177 \$

En 2004, les biens saisis destinés à la vente s'élevèrent à 9 990 000 \$ (6 469 000 \$ en 2003) et le montant de l'annulation des provisions spécifiques y étant associées, à 5 164 000 \$ (1 412 000 \$ en 2003).

B_PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2004				2003	
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES
Solde en début d'exercice	9 311 \$	3 741 \$	6 048 \$	66 827 \$	85 927 \$	132 381 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	25 625	1 675	3 127	21 573	52 000	58 000
Provision pour pertes sur prêts résultant de la cession des succursales	(356)	-	46	(427)	(737)	4 500
Radiations ¹	(29 202)	(1 733)	(3 171)	(33 781)	(67 887)	(113 380)
Recouvrements	4 681	252	14	542	5 489	4 426
Solde en fin d'exercice	10 059 \$	3 935 \$	6 064 \$	54 734 \$	74 792 \$	85 927 \$

1 Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés les 31 octobre 2004 et 2003.

C_PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2004					2003	
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	PROVISION GÉNÉRALE NON ATTRIBUÉE	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES
Solde en début d'exercice	19 715 \$	5 611 \$	7 561 \$	20 167 \$	24 196 \$	77 250 \$	85 500 \$
Variation au cours de l'exercice	4 080	221	(3 936)	2 896	(3 261)	-	-
Réduction de la provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	-	-	-	-	(12 000)	(12 000)	(4 000)
Provision pour pertes sur prêts résultant de la cession des succursales	-	-	-	-	-	-	(4 500)
Provision pour pertes sur prêts résultant d'une acquisition	-	-	-	-	-	-	250
Solde en fin d'exercice	23 795 \$	5 832 \$	3 625 \$	23 063 \$	8 935 \$	65 250 \$	77 250 \$

5. TITRISATION DE PRÊTS

En vertu du programme de titres hypothécaires prévu à la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque a titrisé, au cours de l'exercice, des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), totalisant 150 432 000 \$ (39 999 000 \$ en 2003), par la création de titres hypothécaires. La Banque a subséquemment vendu la totalité de ces titres hypothécaires.

Relativement à ces transactions, au cours de l'exercice, la Banque a perçu un produit net en espèces de 149 072 000 \$ (39 836 000 \$ en 2003) et a constaté, au poste Autres revenus, un gain de titrisation de 1 437 000 \$ (1 859 000 \$ en 2003), déduction faite des frais liés aux transactions. Le calcul de ce gain tient compte principalement de droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs de 5 539 000 \$ (2 529 000 \$ en 2003) net des passifs de gestion de 1 068 000 \$ (383 000 \$ en 2003).

5. TITRISATION DE PRÊTS (SUITE)

Relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels, les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés se détaillent comme suit :

Hypothèses clés

	2004	2003
Taux de remboursement anticipé	26 %	11 %
Taux de marge excédentaire	1,74 %	2,21 %
Taux d'actualisation	5,28 %	6,45 %

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés de 8 169 000 \$ (18 175 000 \$ en 2003). L'amortissement relatif aux passifs de gestion imputé aux résultats est de 1 726 000 \$ (2 327 000 \$ en 2003).

Au 31 octobre 2004, la Banque avait des droits conservés relatifs à ses opérations de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de 15 132 000 \$ (18 002 000 \$ en 2003). Le tableau suivant présente la sensibilité de la juste valeur des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et de 20 % dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés au 31 octobre 2004.

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

	2004	2003
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	25	29
Taux de remboursement anticipé	20 %	15 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	280 \$	192 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	532 \$	382 \$
Taux de pertes sur créances¹	0,25 %	0,25 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	41 \$	97 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	81 \$	194 \$
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	133 \$	103 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	261 \$	206 \$

¹ Pertes prévues sur prêts hypothécaires résidentiels conventionnels seulement. Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, s'extrapoler parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou amortir les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses.

L'encours total des prêts titrisés en vertu des nouvelles normes (NOC-12 de l'ICCA) s'est élevé à 500 349 000 \$ à la fin de l'exercice (611 393 000 \$ à la fin de l'exercice 2003).

L'encours total des prêts titrisés en vertu des anciennes normes (CPN-9 de l'ICCA) s'est élevé à 51 614 000 \$ à la fin de l'exercice (329 120 000 \$ à la fin de l'exercice 2003).

6. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Terrains	651 \$	- \$	651 \$	773 \$
Locaux	3 479	1 302	2 177	4 539
Améliorations locatives	39 601	24 384	15 217	16 256
Matériel et mobilier	68 351	58 630	9 721	10 911
Matériel informatique et logiciels	273 686	206 962	66 724	82 000
	385 768 \$	291 278 \$	94 490 \$	114 479 \$

L'amortissement de l'exercice imputé à l'état consolidé des résultats est de 34 445 000 \$ (42 390 000 \$ en 2003).

Le poste Matériel informatique et logiciels inclut un montant de 6 922 000 \$ (3 579 000 \$ en 2003) relatif à des projets en développement qui ne font pas l'objet d'amortissement.

7. ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

	SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS	GESTION DU PATRIMOINE ET COURTAGE	TOTAL
Solde aux 31 octobre 2004 et 2003	53 790 \$	239 \$	54 029 \$

Se référer à la note 23 pour la description des secteurs d'activité.

Aucune variation n'est survenue dans les écarts d'acquisition au cours des deux derniers exercices.

Les autres actifs incorporels sont composés comme suit :

	2004		2003	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Contrat de gestion de fonds communs de placement	3 256 \$	2 129 \$	1 127 \$	1 878 \$
Relations contractuelles et relations avec des clients	18 278	508	17 770	-
	21 534 \$	2 637 \$	18 897 \$	1 878 \$

Le 8 juin 2004, la privatisation de B2B Trust a donné lieu à la comptabilisation d'un actif incorporel d'un montant de 18 278 000 \$. Cet actif consiste en des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des relations avec des clients et est amorti sur une période de 15 ans.

L'amortissement des autres actifs incorporels imputé à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice est de 1 259 000 \$ (752 000 \$ en 2003).

8. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2004	2003
Actifs d'impôts futurs (note 16)	113 921 \$	109 730 \$
Autres items en transit (note 1)	85 730	-
Intérêts courus à recevoir	68 417	79 762
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	43 821	36 244
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	32 582	46 852
Débiteurs, frais payés d'avance et autres	129 399	145 978
	473 870 \$	418 566 \$

9. DÉPÔTS

	2004			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	97 528 \$	1 760 509 \$	8 596 331 \$	10 454 368 \$
Entreprises et autres	548 716	113 051	1 794 905	2 456 672
	646 244 \$	1 873 560 \$	10 391 236 \$	12 911 040 \$
	2003			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	98 543 \$	1 709 566 \$	8 700 483 \$	10 508 592 \$
Entreprises et autres	506 971	123 640	2 153 746	2 784 357
	605 514 \$	1 833 206 \$	10 854 229 \$	13 292 949 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

9. DÉPÔTS (SUITE)

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

Les dépôts libellés en dollars américains totalisent 347 938 000 \$ (421 106 000 \$ en 2003) et les dépôts libellés en d'autres devises, principalement en euros, s'élevaient à 697 000 \$ (1 573 000 \$ en 2003).

10. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2004	2003
Intérêts courus à payer	456 589 \$	467 674 \$
Chèques et autres effets en transit (note 1)	133 830	-
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires ¹	31 520	47 653
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	9 600	13 294
Ajustement au prix de vente des succursales (note 2)	-	30 561
Créditeurs, frais courus et autres (note 15)	81 820	97 610
	713 359 \$	656 792 \$

¹ Incluent des gains reportés d'un montant de 924 000 \$ (4 014 000 \$ en 2003).

11. DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation des débentures subordonnées sont sujets à l'approbation du surintendant des institutions financières du Canada.

Le 1^{er} juin 2004, la Banque a remboursé par anticipation la totalité de ses débentures à 5,75 %, série 7, échéant en 2009, d'un montant nominal de référence de 100 000 000 \$, plus les intérêts courus non versés jusqu'à la date de remboursement. Dans le cadre de cette transaction, des coûts de 1 063 000 \$ ont été imputés aux résultats.

ÉCHÉANCE	SÉRIE	TAUX D'INTÉRÊT	PARTICULARITÉS	2004	2003
Juin 2009	7	5,75 %	Remboursables au pair à partir de juin 2004 ; taux à être révisé en juin 2004 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1%.	- \$	100 000 \$
Décembre 2009	8	7,00 %	Remboursables au pair à partir de décembre 2004 ; taux à être révisé en décembre 2004 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,25 % ¹ .	50 525	100 000
Octobre 2010	6	8,90 %	Remboursables au pair à partir d'octobre 2005 ; taux à être révisé en octobre 2005 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %.	50 000	50 000
Juin 2011	9	6,50 %	Remboursables au pair à partir de juin 2006 ; taux à être révisé en juin 2006 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,25 %.	150 000	150 000
				250 525 \$	400 000 \$

Les échéances des débentures, en supposant les dates d'échéance les plus proches selon les modalités d'émission, s'établissent comme suit:

2005	100 525 \$
2006	150 000
	250 525 \$

¹ Au 31 octobre 2004, la Banque avait racheté sur le marché 49 475 000 \$ de ses débentures série 8 pour un montant de 49 723 000 \$. Ces titres actuellement détenus dans un portefeuille de négociation sont traités comme une réduction de l'obligation correspondante, conformément au nouveau chapitre 1100, «Principes comptables généralement reconnus». À la suite de cette transaction, une perte de 248 000 \$ a été constatée à la rubrique Autres revenus à l'état consolidé des résultats (voir note 24).

12. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.
Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émis et en circulation aux 31 octobre

	2004			2003	
	DIVIDENDES PAR ACTION ¹	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT
Actions privilégiées de catégorie A					
Série 7	1,938 \$	-	- \$	2 000 000	50 000 \$
Série 8	1,938 \$	-	-	2 000 000	50 000
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000	4 000 000	100 000
Série 10	1,312 \$	4 400 000	110 000	-	-
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000	8 000 000	200 000
Actions ordinaires		23 511 343	248 593	23 435 585	246 813
Total du capital-actions			458 593 \$		446 813 \$

¹ Dividendes non cumulatifs

Actions privilégiées

Conditions liées aux actions

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 décembre 2006, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 décembre 2010, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 décembre 2006, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 juin 2009, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 juin 2009, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

Émission d'actions privilégiées

Le 15 avril 2004, la Banque a émis 4 400 000 actions privilégiées de série 10, au prix de 25 \$ chacune, pour un montant global de 110 000 000 \$. Le produit de l'émission s'est établi à 106 588 000 \$, déduction faite des frais d'émission.

Rachat d'actions privilégiées

Le 16 juin 2004, la Banque a procédé au rachat par anticipation de la totalité de ses actions privilégiées de série 7 et 8, à un prix de 25,50 \$ par action, pour une contrepartie globale de 102 000 000 \$, incluant la prime de rachat de 2 000 000 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat. Ces actions privilégiées rachetées ont cessé, à compter de la date de rachat, de donner droit à des dividendes.

Le 30 juin 2003, la Banque a procédé au rachat de la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende cumulatif, série 2, à un prix de 100 \$ par action, pour une contrepartie de 400 000 \$. Ces actions privilégiées rachetées ont cessé, à compter de la date de rachat, de donner droit à des dividendes.

Actions ordinaires

Émissions d'actions ordinaires

Au cours de l'exercice, 75 758 actions ordinaires (26 982 actions en 2003) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 1 780 000 \$ (583 000 \$ en 2003).

Régime de droits de souscription des actionnaires

La Banque a un régime de droits de souscription des actionnaires destiné à favoriser le traitement équitable des actionnaires advenant toute offre publique d'achat visant la Banque. Les droits de souscription émis en vertu du régime de droits ne peuvent être exercés que lorsqu'une personne, y compris les personnes qui lui sont liées, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % des actions ordinaires en circulation de la Banque ou plus sans se conformer aux dispositions visant les offres autorisées du régime de droits ou sans obtenir l'approbation du Conseil d'administration de la Banque. Advenant une acquisition en pareilles circonstances, chaque droit donnerait, à l'exercice, à son détenteur, exception faite de l'acquéreur et des personnes qui lui sont liées, le droit d'acquérir des actions ordinaires de la Banque avec un escompte de 50 % sur le cours du marché en vigueur à ce moment-là. Aux termes

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

du régime de droits, une offre autorisée est une offre faite au moyen d'une note d'information envoyée à tous les actionnaires de la Banque et est ouverte pendant au moins 60 jours. Si, à la fin des 60 jours, au moins 50 % des actions ordinaires en circulation, autres que celles qui appartiennent à l'initiateur et des personnes qui lui sont liées, ont été déposées, l'initiateur peut souscrire et payer les actions, mais il doit prolonger son offre de dix jours supplémentaires afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions. Dans le cas d'une offre publique d'achat hostile, les droits entraîneraient une dilution importante pour la personne qui présente l'offre.

13. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Options d'achat d'actions

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions, des options sont accordées aux employés clés pour l'achat d'actions ordinaires à des prix qui ne devront pas être inférieurs à ceux du marché immédiatement avant la date de l'attribution.

Le droit d'exercice des options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'attribution.

Au 31 octobre 2004, la Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2003), en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 112 568 (68 893 en 2003) étaient toujours disponibles.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en cours pour les exercices terminés les 31 octobre :

	2004		2003	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION
En cours, au début de l'exercice	595 522	26,76 \$	624 554	26,54 \$
Exercées	(75 758)	23,49 \$	(26 982)	21,62 \$
Annulées	(43 675)	29,88 \$	(2 050)	27,03 \$
En cours, à la fin de l'exercice	476 089	26,99 \$	595 522	26,76 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	416 239	26,75 \$	476 848	26,60 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des options en circulation et des options pouvant être exercées au 31 octobre 2004 :

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS EN COURS			OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	
	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE MOYENNE PONDERÉE (EN ANNÉES)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION
15,85 \$ – 19,94 \$	63 721	3,71	18,60 \$	63 721	18,60 \$
22,08 \$ – 25,14 \$	51 292	4,65	22,20 \$	50 042	22,13 \$
27,08 \$ – 31,80 \$	361 076	4,93	29,16 \$	302 476	29,23 \$
	476 089			416 239	

Méthode de la juste valeur

Le 1^{er} novembre 2002, la Banque a adopté prospectivement les recommandations de l'ICCA concernant la constatation d'une charge dans les résultats au titre des attributions d'options d'achat d'actions selon la méthode de la juste valeur. La Banque n'ayant pas attribué d'option en 2004 et en 2003, aucune charge n'a été constatée.

Autres régimes de rémunération à base d'actions

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquiert sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de 10 ans. Au cours de l'exercice, un revenu de 271 000 \$ (charge de 31 000 \$ en 2003) a été comptabilisé relativement à ce régime. Au 31 octobre 2004, il y avait 800 220 DPVA (438 031 en 2003) en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 26,60 \$ (25,25 \$ en 2003), dont 258 158 (286 441 en 2003) pouvaient être exercés en fin d'exercice. Au 31 octobre 2004, la durée résiduelle moyenne pondérée des DPVA était de 7,35 ans (5,57 ans en 2003).

La Banque offre également un régime d'achat d'unités d'actions différé aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différé dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ du conseil d'administration. Au 31 octobre 2004, il y avait 16 884 (13 168 en 2003) unités en circulation d'une valeur totale de 451 000 \$ (365 000 \$ en 2003). La charge au titre de la rémunération comptabilisée au cours de l'exercice relativement à ce régime a été de 86 000 \$ (114 000 \$ en 2003).

Régime d'option d'achat d'actions de B2B Trust

B2B Trust offrait un régime d'option d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants et employés clés, ainsi qu'à des administrateurs et dirigeants de la Banque Laurentienne. Au moment de la privatisation de B2B Trust, tous les droits dans les options en cours ont été acquis conformément au régime. Les 798 500 options dont le prix d'exercice était inférieur à 9,50 \$, soit l'offre de la Banque, ont été exercées, alors que les autres options ont été annulées. Au 31 octobre 2003, il y avait 849 000 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 8,92 \$, dont 252 975 pouvaient être exercées en fin d'exercice. La durée résiduelle moyenne pondérée des options était de 7,7 ans au 31 octobre 2003.

Au cours de l'exercice, B2B Trust n'a attribué aucune option (45 000 en 2003). Une charge de 85 000 \$ (43 000 \$ en 2003) a été constatée dans les résultats consolidés qui inclut l'incidence de l'acquisition accélérée des droits au cours de l'exercice.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes d'avantages sociaux

La Banque offre un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés. Un de ces régimes prévoit un volet à cotisations déterminées. Ceux-ci garantissent à la plupart des salariés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre également à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance santé et d'assurance vie.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2004, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à son régime à cotisations déterminées, s'est élevé à 27 479 000 \$ (10 068 000 \$ en 2003).

Dates des évaluations des régimes à prestations déterminées

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été effectuées en date du 31 décembre 2003. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés doivent être effectuées en date du 31 décembre 2004 et en date du 31 décembre 2006 pour un des régimes.

Obligations au titre des régimes à prestations déterminées

	2004		2003	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	251 595 \$	22 470 \$	231 628 \$	16 403 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	6 146	38	6 530	127
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	17 464	1 263	16 502	1 055
Prestations versées	(14 814)	(1 294)	(10 999)	(1 040)
Cotisations des employés	2 369	-	3 082	-
Pertes actuarielles	2 029	692	3 217	5 925
Transfert lié à l'acquisition de succursales en 2001	12 117	-	-	-
Autres	-	-	1 635	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	276 906 \$	23 169 \$	251 595 \$	22 470 \$

Actifs des régimes à prestations déterminées

	2004		2003	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	195 861 \$	- \$	184 014 \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	24 435	-	13 097	-
Cotisations de la Banque	23 947	-	6 002	-
Cotisations des employés	2 369	-	3 082	-
Prestations versées	(14 546)	-	(10 334)	-
Transfert lié à l'acquisition de succursales en 2001	12 117	-	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	244 183 \$	- \$	195 861 \$	- \$

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers consolidés

	2004		2003	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Juste valeur des actifs des régimes	244 183 \$	- \$	195 861 \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	276 906	23 169	251 595	22 470
Situation de capitalisation – déficit	(32 723)	(23 169)	(55 734)	(22 470)
Obligation transitoire non amortie	848	12 655	1 111	13 476
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	4 168	-	4 710	-
Pertes actuarielles nettes non amorties	66 325	6 117	75 932	5 925
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	38 618 \$	(4 397) \$	26 019 \$	(3 069) \$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments d'actif	43 821 \$	- \$	36 244 \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments de passif	5 203 \$	4 397 \$	10 225 \$	3 069 \$

Répartition des actifs des régimes en pourcentage¹

	2004	2003
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	58 %	62 %
Titres d'emprunt et autres	42	38
Total	100 %	100 %

¹ Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprennent aucun titre de capitaux propres de la Banque aux 31 octobre 2004 et 2003.

Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

Les montants présentés ci-dessus relativement à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants relatifs aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

	2004		2003	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des prestations constituées	265 751 \$	23 169 \$	251 595 \$	22 470 \$
Juste valeur des actifs des régimes	229 595	-	195 861	-
Situation de capitalisation – déficit	(36 156) \$	(23 169) \$	(55 734) \$	(22 470) \$

Composantes des coûts de l'exercice constatés au titre des prestations déterminées

	2004		2003	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	6 146 \$	38 \$	6 530 \$	127 \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	17 464	1 263	16 502	1 055
Rendement réel des actifs des régimes	(24 435)	-	(13 097)	-
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 029	692	3 217	5 925
Autres	-	-	1 635	-
Éléments des coûts au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	1 204	1 993	14 787	7 107
Excédent (insuffisance) du rendement réel par rapport au rendement prévu	7 783	-	(3 689)	-
Report de montants au cours de l'exercice :				
Gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées	(2 029)	(692)	(3 217)	(5 925)
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	542	-	652	-
Pertes actuarielles	3 851	501	1 330	-
Obligation transitoire	264	821	264	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme des coûts au titre des avantages sociaux futurs	10 411	630	(4 660)	(5 104)
Total des coûts constatés au titre des régimes à prestations déterminées	11 615	2 623	10 127	2 003
Coût total constaté au titre du volet à cotisations déterminées	1 970	-	2 361	-
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	13 585 \$	2 623 \$	12 488 \$	2 003 \$

Principales hypothèses

	2004		2003	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Moyenne pondérée des hypothèses				
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre :				
Taux d'actualisation	6,50 %	6,50 %	6,75 %	6,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre :				
Taux d'actualisation	6,75 %	6,75 %	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,75 %	-	7,75 %	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 octobre :

	2004	2003
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	9,5 %	10 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5 %	5 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2013	2013

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Analyse de sensibilité

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance santé. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi pour 2004 :

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	101 \$	(94) \$
Obligation au titre des prestations constituées	1 740 \$	(1 454) \$

Cession de succursales à la Banque TD

En 2003, conformément à l'entente de cession de succursales à la Banque TD (voir note 2), les régimes de retraite des employés visés par la cession n'ont pas été transférés. Les participants n'accumulent plus de nouvelles prestations, mais les droits accumulés à la date de cession demeurent dans les régimes de la Banque jusqu'à ce que l'emploi avec la Banque TD se termine. Parallèlement à la cession de succursales, la Banque a procédé à un ajustement lié à l'indexation des prestations pour ces employés, ce qui a donné lieu à une charge additionnelle de 1 500 000 \$, laquelle a été imputée au gain sur cession en 2003.

15. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Programme de 2003

Les résultats consolidés de 2003 comprenaient des frais de restructuration de 21 569 000 \$ (14 020 000 \$ après impôts). Cette charge, associée à un programme de réduction des dépenses, incluait des prestations de cessation d'emploi, ainsi que des frais de radiation du matériel informatique et des logiciels et de résiliation des baux. Certains développements informatiques avaient été radiés à la suite de la décision d'abandonner le projet de transformer la Banque en une société de portefeuille, ainsi qu'à la suite de la cession des succursales en Ontario et dans l'Ouest du Canada. Le programme de réduction des coûts était pratiquement terminé à la fin de l'exercice 2004.

Le tableau suivant présente la variation des frais de restructuration. Le solde de ces frais est inclus dans les autres éléments de passif au bilan consolidé.

	2004		2003	
	LOCAUX ET TECHNOLOGIE	RESSOURCES HUMAINES	TOTAL DES FRAIS DE RESTRUCTURATION	TOTAL DES FRAIS DE RESTRUCTURATION
Solde au début de l'exercice	5 944 \$	3 163 \$	9 107 \$	- \$
Frais engagés au cours de l'exercice				
Services financiers aux particuliers	-	-	-	10 727
Services financiers aux entreprises	-	-	-	2 109
Gestion du patrimoine et Courtage	-	-	-	364
Autres secteurs	-	-	-	8 369
Montant utilisé au cours de l'exercice				
Services financiers aux particuliers	2 110	1 302	3 412	6 066
Services financiers aux entreprises	519	718	1 237	212
Gestion du patrimoine et Courtage	-	10	10	354
Autres secteurs	944	1 133	2 077	5 830
Solde en fin d'exercice	2 371 \$	- \$	2 371 \$	9 107 \$

La provision au 31 octobre 2004 consiste essentiellement en un passif au titre des loyers demeurant exigibles de certains locaux vacants.

Programme de 2001

Les résultats consolidés de 2001 comprenaient des frais de restructuration de 17 540 000 \$ (11 401 000 \$ après impôts). Ces frais incluaient des frais de radiation d'éléments d'actif et de résiliation de baux, des indemnités de départ et d'autres frais. Le montant contrepassé au cours de l'exercice 2003 concernait des succursales en Ontario et dans l'Ouest du Canada, pour lesquelles la Banque avait prévu encourir des frais de restructuration. Compte tenu du projet de cession initié au début de 2003, les coûts n'ont pas été encourus.

	2004	2003
	LOCAUX ET TECHNOLOGIE	LOCAUX ET TECHNOLOGIE
Solde au début de l'exercice	294 \$	2 662 \$
Montant utilisé	76	524
Montant contrepassé, net	-	1 844
Solde en fin d'exercice	218 \$	294 \$

La provision au 31 octobre 2004 consiste essentiellement en un passif au titre des loyers demeurant exigibles de certains locaux vacants.

16. IMPÔTS SUR LE REVENU

Actifs d'impôts futurs

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit :

	2004	2003
Immobilisations	67 358 \$	53 266 \$
Provision cumulative pour pertes sur prêts	38 815	27 724
Impôt minimum des institutions financières recouvrable	22 419	33 312
Reports prospectifs de pertes fiscales	13 800	13 494
Actifs incorporels	2 244	5 489
Actif aux titres des prestations constituées – régimes de retraite	(10 802)	(6 935)
Charges reportées	(21 094)	(18 214)
Autres écarts temporaires	1 181	1 594
Actifs d'impôts futurs, montant net	113 921 \$	109 730 \$

Charge d'impôts sur le revenu

Les principales composantes de la provision pour impôts sur le revenu s'établissent comme suit :

	2004	2003
État consolidé des résultats		
Charge d'impôts exigibles	17 855 \$	23 168 \$
Charge (économie) d'impôts futurs		
Modification des taux d'imposition	(1 700)	-
Création et résorption des écarts temporaires	(1 604)	15 491
	(3 304)	15 491
	14 551 \$	38 659 \$

État consolidé de la variation des capitaux propres

Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments

Charge d'impôts exigibles	5 076 \$	4 195 \$
Économie d'impôts futurs	(5 939)	(4 021)
	(863) \$	174 \$

16. IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)

Rapprochement avec les taux prévus par la loi

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le montant en dollars des impôts, par application des taux prévus par la loi, s'établit comme suit :

	2004		2003	
	MONTANT		MONTANT	
Impôts sur le revenu au taux prévu par la loi	21 161 \$	32,9 %	46 730 \$	34,8 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Modification des taux d'imposition	(1 700)	(2,6)	–	–
Portion non imposable du gain sur cession d'actifs	(1 646)	(2,6)	(12 269)	(9,1)
Impôt des grandes sociétés	1 223	1,9	2 703	2,0
Autres, montant net	(4 487)	(6,9)	1 495	1,1
Impôts sur le revenu présentés dans les résultats et taux d'imposition effectif	14 551 \$	22,7 %	38 659 \$	28,8 %

Les revenus nets d'assurance crédit générés à l'étranger avant le 1^{er} novembre 2003 seront imposés uniquement au moment de leur rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement de ces bénéficiaires non répartis, qu'elle considère nécessaire aux opérations courantes, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard.

17. REVENU NET PAR ACTION ORDINAIRE

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation se détaille comme suit :

EN MILLIERS D' ACTIONS	2004	2003
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	23 485	23 416
Options d'achat d'actions	36	41
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation après dilution	23 521	23 457

Les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires. Ces conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du revenu net dilué par action, puisque la Banque a la possibilité d'effectuer ses règlements au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée démontre que les règlements se font au comptant.

Un nombre moyen de 316 187 (404 220 en 2003) options d'achat d'actions n'a pas été considéré aux fins du calcul du revenu net dilué par action ordinaire puisque le prix moyen d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Banque au cours de l'exercice.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants. Les prêts consentis aux administrateurs sont assortis des conditions du marché pour des risques similaires. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2%, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés sous la rubrique Revenu d'intérêt à l'état consolidé des résultats. Le solde des prêts consentis en vertu de tels contrats s'établit comme suit :

	2004	2003
Prêts hypothécaires	1 100 \$	1 131 \$
Autres prêts	356	347
	1 456 \$	1 478 \$

19. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses affaires, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change, de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque souscrit divers contrats et engagements tels que décrits ci-après.

Les différents instruments financiers dérivés inclus dans les tableaux suivants se décrivent comme suit :

- i_ Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou flottant dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux devises différentes.
- ii_ Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt devant être payé ou reçu à l'égard d'un montant nominal de référence pour une échéance précise débutant à une date ultérieure donnée.
- iii_ Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv_ Les contrats à terme normalisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v_ Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée et à un taux fixe.

La Banque négocie également des dérivés d'actions qui servent de couverture aux dépôts indiciaires.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés. Ces montants ne reflètent pas le potentiel de gain ou de perte lié aux risques de crédit ou de marché de ces instruments.

A_DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

MONTANT NOMINAL	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			2004		
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	AUTRES QUE DE COUVERTURE	COUVERTURE
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 300 \$	7 535 \$	- \$	10 835 \$	7 406 \$	3 429 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	482	-	-	482	482	-
Options vendues	-	-	-	-	-	-
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	427	-	-	427	427	-
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	789	42	-	831	831	-
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	50	-	-	50	-	50
Contrats à terme	648	30	-	678	678	-
Options achetées	803	-	-	803	803	-
Options vendues	733	-	-	733	733	-
Autres contrats ¹						
	44	137	-	181	181	-
	7 276 \$	7 744 \$	- \$	15 020 \$	11 541 \$	3 479 \$

¹ Comprennent les dérivés d'actions non cotés en bourse

19. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

EN MILLIONS DE DOLLARS	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			2003		
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	NÉGOCIATION	AUTRES QUE DE NÉGOCIATION
MONTANT NOMINAL						
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	6 540 \$	8 144 \$	61 \$	14 745 \$	– \$	14 745 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	481	75	–	556	–	556
Options vendues	150	–	–	150	–	150
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	699	–	–	699	99	600
Options achetées	264	–	–	264	264	–
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	805	101	–	906	906	–
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	–	50	–	50	–	50
Contrats à terme	436	95	–	531	531	–
Options achetées	2 339	–	–	2 339	–	2 339
Options vendues	2 333	–	–	2 333	–	2 333
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	14	–	–	14	14	–
Autres contrats ¹	51	145	–	196	–	196
	14 112 \$	8 610 \$	61 \$	22 783 \$	1 814 \$	20 969 \$

1 Comprennent les dérivés d'actions non cotés en bourse

B_RISQUE DE CRÉDIT

EN MILLIONS DE DOLLARS	2004			2003		
	COÛT DE REMPLACEMENT ¹	ÉQUIVALENT-CRÉDIT ²	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ³	COÛT DE REMPLACEMENT	ÉQUIVALENT-CRÉDIT	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	74 \$	111 \$	22 \$	92 \$	134 \$	27 \$
Contrats de change						
Swaps de devises	42	51	11	35	46	11
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	–	–	–	–	2	–
Contrats à terme	7	12	6	8	16	8
Options achetées	6	13	4	6	28	9
Autres contrats ⁴	27	41	8	18	32	6
	156 \$	228 \$	51 \$	159 \$	258 \$	61 \$

1 Correspond à la juste valeur marchande favorable, excluant l'incidence des accords généraux de compensation.

Les instruments négociables en bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

2 Représente la somme du coût de remplacement et d'un montant correspondant au risque de crédit éventuel, selon les lignes directrices émises par le surintendant des institutions financières du Canada.

3 Selon les lignes directrices émises par le surintendant des institutions financières du Canada.

4 Comprennent les dérivés sur actions non cotés en bourse.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque au titre des instruments financiers dérivés concerne des institutions financières, principalement les banques canadiennes.

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où le coût de remplacement d'une ou de plusieurs opérations est positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement.

Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance.

Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants indiqués aux tableaux A et B ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers au bilan ou hors bilan de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties consentantes. Il n'existe cependant pas de marché pour une part importante des instruments financiers de la Banque. En conséquence, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

A JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

EN MILLIONS DE DOLLARS

	2004			2003		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)
Actif						
Liquidités	328 \$	328 \$	– \$	835 \$	835 \$	– \$
Valeurs mobilières	3 002	2 997	(5)	3 071	3 058	(13)
Actifs achetés en vertu d'ententes de revente	1 134	1 134	–	882	882	–
Prêts	11 155	11 278	123	11 034	11 198	164
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	145	145	–	235	235	–
Montant se rapportant aux instruments financiers dérivés	180	180	–	76	76	–
Autres éléments d'actif	119	119	–	140	140	–
Passif						
Dépôts	12 911	13 097	(186)	13 293	13 500	(207)
Engagements afférents à des actifs vendus à découvert	1 496	1 496	–	970	970	–
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	16	16	–	173	173	–
Acceptations	145	145	–	235	235	–
Montant se rapportant aux instruments financiers dérivés	189	189	–	95	95	–
Autres éléments de passif	700	700	–	637	637	–
Déventures subordonnées	251 \$	261 \$	(10) \$	400 \$	421 \$	(21) \$

La juste valeur des éléments qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux flottants est considérée comme étant égale à la valeur comptable.

La juste valeur des valeurs mobilières est fondée sur les cours du marché; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à partir des cours de titres semblables.

La juste valeur des prêts, dépôts et déventures subordonnées est estimée par actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant sur le marché.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

B_JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

EN MILLIONS DE DOLLARS

2004

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
À DES FINS AUTRES QUE DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	50 \$	(68) \$	(18) \$
Contrats de change			
Swaps de devises	42	(12)	30
Contrats à terme	7	(32)	(25)
Options achetées	6	-	6
Options vendues	-	(6)	(6)
	55	(50)	5
Autres contrats ¹	27	-	27
	132	(118)	14
À DES FINS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	24	(10)	14
Contrats de change			
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	-	(9)	(9)
	24	(19)	5
TOTAL	156 \$	(137) \$	19 \$

1 Comprend les dérivés sur actions non cotés en bourse.

EN MILLIONS DE DOLLARS

2003

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
COMPTE DE NÉGOCIATION			
Contrats de change			
Swaps de devises	35 \$	(15) \$	20 \$
Contrats à terme	8	(31)	(23)
	43	(46)	(3)
COMPTE AUTRE QUE NÉGOCIATION			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	92	(106)	(14)
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	(2)	(2)
	92	(108)	(16)
Contrats de change			
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	-	(5)	(5)
Options achetées	6	-	6
Options vendues	-	(6)	(6)
	6	(11)	(5)
Autres contrats ¹	18	-	18
	116	(119)	(3)
TOTAL	159 \$	(165) \$	(6) \$

1 Comprennent les dérivés sur actions non cotés en bourse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés hors bilan est fondée sur les cours du marché ou les prix fournis par les courtiers; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à l'aide de modèles d'établissement des prix, des cours pour des instruments semblables ou de l'actualisation des flux de trésorerie.

C_RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et taux moyens effectifs des éléments au bilan et hors bilan de la Banque.

2004

EN MILLIONS DE DOLLARS	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 3 ANS	PLUS DE 3 ANS À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif								
Liquidités et valeurs mobilières	1 088 \$	1 407 \$	78 \$	482 \$	142 \$	60 \$	73 \$	3 330 \$
Rendement réel	2,5 %	2,3 %	2,5 %	3,1 %	2,7 %	5,5 %	-	2,5 %
Actifs achetés en vertu d'ententes de revente	1 134	-	-	-	-	-	-	1 134
Rendement réel	2,5 %	-	-	-	-	-	-	2,5 %
Prêts	3 679	695	1 500	2 792	2 317	144	28	11 155
Rendement réel	5,4 %	5,3 %	6,0 %	6,3 %	6,3 %	6,8 %	-	5,9 %
Autres éléments d'actif	145	299	-	-	-	-	544	988
Rendement réel	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	6 046	2 401	1 578	3 274	2 459	204	645	16 607
Rendement réel	4,2 %	2,9 %	5,8 %	5,8 %	6,1 %	6,4 %	-	4,6 %
Passif et capitaux propres								
Dépôts à vue et sur préavis	453	106	233	652	653	-	423	2 520
Rendement réel	1,7 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	-	-	0,4 %
Dépôts à terme	-	1 894	2 702	3 453	2 342	-	-	10 391
Rendement réel	-	2,9 %	3,5 %	4,4 %	4,0 %	-	-	3,8 %
Autres éléments de passif	149	1 346	261	609	63	24	107	2 559
Rendement réel	-	2,1 %	0,8 %	3,3 %	4,0 %	6,6 %	-	2,1 %
Débitures et capitaux propres	-	50	50	250	110	-	677	1 137
Rendement réel	-	7,0 %	8,9 %	6,3 %	5,3 %	-	-	2,6 %
Total	602	3 396	3 246	4 964	3 168	24	1 207	16 607
Rendement réel	1,3 %	2,6 %	3,1 %	3,8 %	3,3 %	6,6 %	-	3,0 %
Swaps, montant net	-	(2 155)	242	1 258	655	-	-	-
Autres instruments financiers dérivés	-	37	(37)	-	-	-	-	-
Écart de sensibilité	5 444	(3 113)	(1 463)	(432)	(54)	180	(562)	-
Écart cumulatif	5 444 \$	2 331 \$	868 \$	436 \$	382 \$	562 \$	- \$	- \$

2003

EN MILLIONS DE DOLLARS	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 3 ANS	PLUS DE 3 ANS À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif								
Liquidités et valeurs mobilières	5 852 \$	2 023 \$	1 678 \$	3 286 \$	2 924 \$	348 \$	627 \$	16 738 \$
Rendement réel	4,8 %	3,7 %	6,0 %	5,7 %	6,2 %	6,2 %	-	5,0 %
Passif et capitaux propres	842	3 166	4 429	4 585	2 526	27	1 163	16 738
Rendement réel	2,0 %	1,9 %	3,3 %	4,4 %	3,5 %	6,2 %	-	3,1 %
Swaps, montant net	-	(3 240)	1 962	1 085	223	(30)	-	-
Autres instruments financiers dérivés	-	69	(14)	(24)	(31)	-	-	-
Écart de sensibilité	5 010	(4 314)	(803)	(238)	590	291	(536)	-
Écart cumulatif	5 010 \$	696 \$	(107) \$	(345) \$	245 \$	536 \$	- \$	- \$

Les actifs, passifs et capitaux propres sont présentés selon la date la plus proche entre la date d'échéance ou la date de leur réévaluation contractuelles tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimés, sauf dans les cas suivants :

- Les prêts et les dépôts dont le taux n'est pas indexé sur un taux spécifique et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon l'évolution historique de leur sensibilité.
- Les débiteures dont le taux peut être révisé à une date ultérieure sont classées selon la date de réévaluation du taux; celles dont le taux n'est pas révisable sont classées selon leur date d'échéance.
- Les actions privilégiées sont présentées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

D_CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres peut influencer leurs aptitudes à respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre :

	2004	2003
Québec	65 %	64 %
Autres provinces du Canada	35 %	36 %
Total	100 %	100 %

Aucun type d'industrie n'a représenté plus de 3% (3% en 2003) du total des prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

21. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

A_ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients.

Les engagements de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible à certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y ait recours.

	2004	2003
Engagements de crédit	2 793 807 \$	2 485 170 \$
Lettres de crédit documentaire	19 371 \$	13 470 \$

B_GARANTIES

i_Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'est élevé à 55 329 000 \$ au 31 octobre 2004 (65 445 000 \$ en 2003).

ii_Instruments financiers dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque utilise des options vendues (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais ne leur impose pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'est élevé à 236 545 000 \$ au 31 octobre 2004 (862 945 000 \$ en 2003).

iii_Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque accorde des ententes d'indemnisation à des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts encourus en raison de changements de lois et de règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que peut subir la contrepartie à la suite de transactions. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal

potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement significatif en vertu de telles indemnités et aucune provision spécifique n'est constituée afin de couvrir des pertes potentielles.

C_ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissent comme suit :

	LOCAUX	CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES	AUTRES
2005	20 087 \$	35 726 \$	4 392 \$
2006	17 089	28 680	2 676
2007	15 386	28 756	1 480
2008	11 372	29 965	1 284
2009	6 882	30 204	-
Par la suite	15 962	57 793	-
Total	86 778 \$	211 124 \$	9 832 \$

Comme le définissent les contrats de services importants, la Banque peut mettre fin aux ententes dans certaines circonstances.

La Banque a également signé des lettres d'entente avec certains fournisseurs, qui devraient normalement se conclure par la signature de contrats. Ceux-ci engageraient la Banque pour les montants suivants : 9 219 000 \$ en 2005, 10 193 000 \$ en 2006, 8 090 000 \$ en 2007, 6 799 000 \$ en 2008, 6 702 000 \$ en 2009 et 28 956 000 \$ par la suite.

D_NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Des éléments d'actifs de 876 385 000 \$ (260 911 000 \$ en 2003) ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement. De plus, la Banque a conclu des ventes de valeurs mobilières en vertu d'ententes de rachat comptabilisées à titre d'emprunts garantis, pour un montant de 15 907 000 \$ (173 246 000 \$ en 2003).

22. ÉVENTUALITÉS

A_RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Le 2 février 2003, la Banque et le syndicat qui représente ses employés syndiqués ont accepté de soumettre à un tribunal d'arbitrage, dont la décision sera exécutoire, le soin de déterminer le contenu de la prochaine convention collective. Le tribunal d'arbitrage doit entre autres déterminer l'ampleur de certains ajustements rétroactifs touchant la rémunération de ces employés depuis l'expiration de la convention collective. Des provisions ont été comptabilisées à cet égard selon les meilleures estimations de la direction. Le règlement définitif pourrait nécessiter un changement important par rapport au montant constaté.

B_LITIGES

La Banque et ses filiales sont engagées dans diverses poursuites judiciaires dans le cadre de leurs affaires courantes. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites en dommages-intérêts, notamment à l'égard du rôle d'une de ses filiales à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles ainsi que de demandes d'autorisation de recours collectifs concernant l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

23. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque offre ses services par le biais de quatre secteurs d'activité : les Services financiers aux particuliers, les Services financiers aux entreprises, B2B Trust et la Gestion du patrimoine et Courtage.

Les Services financiers aux particuliers couvrent toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement, de financement et de produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, le réseau électronique et le centre d'appels, ainsi que le financement aux points de vente, les dépôts et prêts hypothécaires provenant de courtiers, dans tout le Canada. Ce secteur d'activité englobe également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance et les services de fiducie.

Les Services financiers aux entreprises offrent le financement commercial et des financements plus importants au sein de syndicats bancaires, ainsi que du financement hypothécaire commercial, du crédit-bail, de l'affacturage et d'autres services.

Le secteur d'activité B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

La Gestion du patrimoine et Courtage comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et la quote-part de la Banque dans la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. (voir note 24).

23. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

La catégorie Autres comprend les activités de trésorerie et de titrisation et les autres activités de la Banque dont les revenus et les frais ne sont pas attribuables aux secteurs susmentionnés.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement institutionnels qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêt sont rapprochés des revenus auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

2004						
	SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS	SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES	B2B TRUST	GESTION DU PATRIMOINE ET COURTAGE	AUTRES	TOTAL
Revenu net d'intérêt ¹	238 201 \$	56 860 \$	43 052 \$	1 344 \$	(64 449)\$	275 008 \$
Autres revenus	87 267	32 384	15 109	26 030	38 159	198 949
Revenu total	325 468	89 244	58 161	27 374	(26 290)	473 957
Provision pour pertes sur prêts ²	19 762	15 646	4 592	-	-	40 000
Frais autres que d'intérêt	269 246	35 993	36 820	21 456	6 204	369 719
Revenu avant impôts sur le revenu et part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale	36 460	37 605	16 749	5 918	(32 494)	64 238
Impôts sur le revenu	12 719	13 176	4 636	1 644	(17 624)	14 551
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale	-	-	1 916	-	-	1 916
Revenu net	23 741 \$	24 429 \$	10 197 \$	4 274 \$	(14 870)\$	47 771 \$
Actif moyen ³	8 366 372 \$	2 370 500 \$	2 579 158 \$	1 451 752 \$	1 558 969 \$	16 326 751 \$
Prêts moyens ³	8 154 258 \$	1 938 158 \$	1 883 055 \$	8 \$	(1 280 220)\$	10 695 259 \$
Dépôts moyens ³	9 234 770 \$	85 065 \$	2 270 715 \$	133 \$	1 293 339 \$	12 884 022 \$

2003						
	SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS	SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES ⁴	B2B TRUST	GESTION DU PATRIMOINE ET COURTAGE ⁵	AUTRES ⁶	TOTAL
Revenu net d'intérêt	274 167 \$	62 797 \$	46 815 \$	1 256 \$	(41 809)\$	343 226 \$
Autres revenus	95 227	29 766	15 715	29 715	116 297	286 720
Revenu total	369 394	92 563	62 530	30 971	74 488	629 946
Provision pour pertes sur prêts ²	28 834	23 516	1 650	-	-	54 000
Frais autres que d'intérêt	312 903	34 750	37 627	19 373	37 127	441 780
Revenu avant impôts sur le revenu et part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale	27 657	34 297	23 253	11 598	37 361	134 166
Impôts sur le revenu	10 853	13 538	8 631	2 865	2 772	38 659
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale	-	-	3 640	-	-	3 640
Revenu net	16 804 \$	20 759 \$	10 982 \$	8 733 \$	34 589 \$	91 867 \$
Actif moyen ³	10 986 717 \$	2 693 434 \$	2 637 578 \$	1 367 399 \$	862 893 \$	18 548 021 \$
Prêts moyens ³	10 762 710 \$	2 154 194 \$	2 094 479 \$	9 \$	(2 196 895)\$	12 814 497 \$
Dépôts moyens ³	10 975 978 \$	36 999 \$	2 359 322 \$	257 \$	1 845 962 \$	15 218 518 \$

1 En 2004, la Banque a révisé certains paramètres de son modèle de prix de cession interne, ce qui a eu pour effet de modifier la répartition de la marge nette d'intérêt entre les secteurs.

2 Comprend les versements de provisions générales pour pertes sur prêts de 5,4 millions \$ attribuables au secteur Services financiers aux particuliers et 6,6 millions \$ (4,0 millions \$ en 2003) attribuables au secteur Services financiers aux entreprises.

3 Les éléments d'actif et de passif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

4 Comprend la provision pour pertes sur prêts relative à l'exposition aux risques liés à Air Canada de 10,0 millions \$ (6,5 millions \$ net des impôts).

5 Comprend le gain de 8,5 millions \$ (6,7 millions \$ net des impôts) sur la vente d'actions de TSX Group inc.

6 Comprend le gain sur cession de succursales de 69,9 millions \$ (54,9 millions \$ net des impôts) et les frais de restructuration de 19,7 millions \$ (12,8 millions \$ net des impôts).

24. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Cession de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.

Le 4 novembre 2004, la Banque et son coentrepreneur, la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, ont signé une entente de principe visant la cession de toutes les actions de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. à Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. La coentreprise regroupe les opérations de gestion de fonds communs de placement et certaines opérations de gestion financière privée et institutionnelle. Cette transaction prévoit également la mise en place d'une entente de distribution de 10 ans. La Banque prévoit conclure la vente des opérations au cours du premier trimestre de l'exercice 2005, sujette à l'obtention des approbations réglementaires.

L'entente prévoit le paiement d'un montant initial d'approximativement 65 000 000 \$ établi sur la base de l'actif sous gestion au moment de la clôture de la transaction et d'un montant final de 8 000 000 \$ au terme de la cinquième année. Le montant initial est assujéti à une clause de récupération pouvant aller jusqu'à 28 000 000 \$ au cours des cinq premières années, si certaines conditions de ventes minimales nettes ne sont pas satisfaites; le montant final est également assujéti à certaines conditions établies sur la base des ventes. Cette entente permettrait à la Banque de dégager un gain pouvant atteindre plus de 30 000 000 \$, sujet à une clause de récupération et à certaines autres conditions, dont les résultats de vente. La Banque prévoit comptabiliser une portion de ce gain lors de la clôture de la transaction, et le solde, par la suite.

Les résultats d'exploitation et la situation financière liés à ces opérations, inclus dans les états financiers consolidés ci-joints, sont présentés ci-après. Ces activités sont présentées dans le secteur Gestion du patrimoine et Courtage.

Les résultats des activités, présentés dans les états consolidés des résultats ci-joints, se détaillent comme suit :

	2004	2003
Autres revenus	5 629 \$	4 279 \$
Revenu net (perte nette)	204 \$	(189) \$

Les actifs détenus à des fins de vente et les passifs liés à ces actifs se détaillent comme suit :

	2004	2003
Actif total	16 101 \$	15 548 \$
Passif total	1 528 \$	1 178 \$

Rachat des débetures série 8

Le 9 novembre 2004, la Banque a annoncé son intention de racheter le 15 décembre 2004, la totalité de ses débetures série 8.